

académie
Amiens



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



L'inspectrice de l'Éducation
nationale adjointe au directeur
académique des services de
l'Éducation nationale, directeur
des services de l'Éducation
nationale de la Somme

Référence :

Affaire suivie par
Dominique MAIRE,
adjointe au DASEN
Patrice NICOLAS,
IEN chargé de la maîtrise de la
langue

Téléphone
03 22 71 25 71
Fax
03 22 71 25 13
Mél.

cpc80.adjoint@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 16 juin 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et messieurs les enseignants,

s/c de madame l'inspectrice ou de monsieur
l'inspecteur de l'Éducation nationale de
circonscription

Objet : Modalités de formation dans le cadre du Plan français.

La lecture, l'écriture et la maîtrise de la langue sont au cœur de tous les apprentissages : leur maîtrise est exigée et rayonne dans tous les champs disciplinaires, elle conditionne la réussite des élèves dans leur parcours ultérieur de formation. Plus largement, la maîtrise des éléments fondamentaux du français est nécessaire à l'expression et à l'organisation de sa pensée, à l'implication dans la vie sociale et à l'exercice de la citoyenneté, et participe à la prévention de l'illettrisme. Elle garantit ainsi l'insertion sociale et professionnelle du citoyen, et favorise l'accomplissement et l'épanouissement de la personne.

La formation des professeurs constitue le premier levier de progrès pour améliorer l'enseignement. A ce titre, un vaste « Plan français » sera déployé à la rentrée 2020. Celui-ci constitue un nouveau modèle de formation continue. Le professeur des écoles pourra approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle.

Ce dispositif de formation s'articule autour de 3 principes fondateurs :

- les professeurs sont pleinement acteurs de leur formation ;
- les contenus travaillés se fondent sur le contexte local d'enseignement ;
- le formateur est un accompagnateur qui guide, écoute, propose, anime.

La formation se veut donc au plus près des classes, pour répondre aux besoins des élèves et aux attentes des professeurs.

Chaque année, 1/6 des enseignants du département bénéficiera de cette formation intensive d'une durée de 30h comprenant les 18h d'animations pédagogiques. Dans chaque circonscription, les inspecteurs de l'Éducation nationale vont constituer 5 groupes de 8 enseignants, appelés constellations. Ces collectifs de travail, accompagnés par un conseiller pédagogique référent, définiront ensemble une problématique de métier à résoudre. La formation s'articule autour de séances de travail collectives et d'une part significative d'accompagnement en classe. Le schéma en annexe permet de visualiser l'organisation retenue dans notre département.

Gilles NEUVIALE



Annexe :

Schéma d'organisation du Plan français – DSDEN80

